



联合国
粮食及
农业组织

Food and Agriculture
Organization of the
United Nations

Organisation des Nations
Unies pour l'alimentation
et l'agriculture

Продовольственная и
сельскохозяйственная организация
Объединенных Наций

Organización de las
Naciones Unidas para la
Alimentación y la Agricultura

منظمة
الغذية والزراعة
للأمم المتحدة

COMMISSION DES MESURES PHYTOSANITAIRES

Quatorzième session

Rome, 1-5 avril 2019

État d'avancement de l'enregistrement du symbole visé dans la NIMP 15

Point 11.3 de l'ordre du jour

Document établi par le Secrétariat de la CIPV

I. Historique

1. À sa huitième session (2013), la Commission des mesures phytosanitaires (CMP) a approuvé la stratégie proposée par le Bureau de la CMP pour faire avancer la question de l'enregistrement du symbole visé dans la NIMP 15¹. À sa neuvième session (2014), la CMP a encouragé les parties contractantes à œuvrer activement à l'enregistrement du symbole visé dans la NIMP 15, y compris au renouvellement de l'enregistrement dans les pays où son échéance était proche. Par ailleurs, la CMP a encouragé les parties contractantes à rembourser au Secrétariat de la CIPV les frais afférents aux renouvellements des enregistrements. À sa onzième session (2016), la CMP a également encouragé les parties contractantes à continuer d'appuyer le processus d'enregistrement du symbole visé dans la NIMP 15, y compris les renouvellements des enregistrements dont l'échéance était proche, et à rembourser aussi rapidement que possible les frais d'enregistrement et de renouvellement au Secrétariat de la CIPV.

II. Progrès accomplis et état d'avancement actuel²

2. Des demandes de renouvellement ont été faites dans tous les pays dans lesquels l'enregistrement arrivait à échéance. Les dates du prochain renouvellement propres à chaque pays sont indiquées dans la pièce jointe 1 du présent document.

¹ Voir l'appendice 5 du rapport de la huitième session de la CMP.

² La pièce jointe 1 au présent document donne des informations sur la situation de chaque pays en ce qui concerne l'enregistrement.

Le code QR peut être utilisé pour télécharger le présent document. Cette initiative de la FAO vise à instaurer des méthodes de travail et des modes de communication plus respectueux de l'environnement. Les autres documents de la FAO peuvent être consultés à l'adresse www.fao.org.



3. S'agissant des nouveaux enregistrements, conformément à la décision de la CMP à sa huitième session, le Secrétariat de la CIPV, en étroite collaboration avec le Bureau des services juridiques de la FAO, a entamé les démarches d'enregistrement dans les pays où le symbole visé par la NIMP 15 n'était pas encore protégé. Les activités de dépôt des demandes ont été échelonnées selon un plan sur cinq ans approuvé par la CMP à sa huitième session, les pays étant sélectionnés en fonction d'indicateurs d'ordre juridique et commercial et de leur engagement à rembourser les frais d'enregistrement. En voici les différents volets:

- 1) En 2014, la FAO a lancé une première série d'enregistrements dans 17 pays (ceux dans lesquels le processus est encore en cours sont identifiés dans la pièce jointe 1 par la mention «Première série»). Le budget établi à cet effet s'élevait au total à 65 000 USD.
- 2) En 2015, 15 pays ont été choisis pour la deuxième série d'enregistrements («Deuxième série» indique que le processus est encore en cours). L'enveloppe totale allouée à cet effet était de 40 000 USD.
- 3) En 2016, le Secrétariat a sélectionné 17 pays pour la troisième série d'enregistrements («Troisième série» indique que le processus est encore en cours). L'enveloppe totale allouée à cet effet était de 45 000 USD.
- 4) Entre 2017 et 2018, le Secrétariat de la CIPV a entamé une nouvelle série d'enregistrements dans 8 pays («Quatrième série»). L'enveloppe totale allouée à cet effet était de 90 000 USD.
- 5) La dernière série d'enregistrements aura lieu en 2019 et portera sur les 16 pays restants («Cinquième série»). Le budget estimé à cet effet s'élève au total à 40 000 USD.

4. Il convient de noter que les budgets annuels couvrent aussi les frais juridiques supplémentaires acquittés à l'issue des démarches d'enregistrement entamées les années précédentes. De surcroît, les frais d'enregistrement peuvent varier considérablement d'un pays à l'autre en raison de spécificités nationales du droit de la propriété intellectuelle et de bien d'autres facteurs.

5. Depuis 2013, les autres éléments à signaler sont:

- La lettre aux Ministres. En vue de sensibiliser à l'importance de la protection du symbole et pour favoriser l'interaction entre les organisations nationales de la protection des végétaux (ONPV) et leurs gouvernements respectifs, le Secrétariat de la CIPV a adressé une lettre au ministre de tutelle de chaque pays, expliquant la finalité de l'enregistrement et soulignant la nécessité d'obtenir un appui politique et financier pour l'enregistrement proprement dit ou le renouvellement de celui-ci. Les lettres ont été envoyées en 2014 et 2015.
- La lettre sur le remboursement des frais de renouvellement des enregistrements. Le Secrétariat de la CIPV a envoyé une autre lettre aux ONPV pour leur donner des informations sur les procédures à suivre pour rembourser les frais afférents aux renouvellements d'enregistrements effectués en 2013. De nombreux pays ont indiqué qu'ils étaient disposés à rembourser ces frais. Beaucoup de pays ont déjà remboursé ces frais au Secrétariat de la CIPV.
- Une foire aux questions a été mise en ligne sur le Portail phytosanitaire international (PPI) en 2014³.

6. Le plan de travail pour ces prochaines années prévoit les activités suivantes:

- Aboutissement des nouveaux enregistrements.
- Sauf imprévus (par exemple des objections ou d'autres questions juridiques soulevées des offices nationaux des brevets), il sera procédé aux renouvellements d'enregistrements nécessaires et aux nouveaux enregistrements en temps opportun, au titre du budget total qui a été arrêté et qui s'élève à 350 000 USD. Les contrats avec les deux sociétés sélectionnées par la FAO pour procéder au processus d'enregistrement pour son compte sont arrivés à échéance en septembre 2018. Ces deux contrats ont été prolongés pour permettre d'aller au bout des procédures d'enregistrement, tant pour les demandes déjà effectuées que pour les nouvelles

³ Voir <https://www.ippc.int/fr/faq/>.

demandes. Vers la fin de cette période, il sera peut-être nécessaire de revoir le budget pour l'adapter aux circonstances.

7. La CMP est invitée à:

- 1) *prendre note* des progrès accomplis en 2018 et du plan de travail pour 2019 en ce qui concerne l'enregistrement du symbole visé dans la NIMP 15;
- 2) *encourager* les parties contractantes à apporter un concours permanent au processus d'enregistrement du symbole visé dans la NIMP 15, y compris le renouvellement des enregistrements dont l'échéance est proche;
- 3) *encourager* les parties contractantes à rembourser aussi rapidement que possible les frais d'enregistrement et de renouvellement au Secrétariat de la CIPV.

Pièce jointe 1

Point sur l'enregistrement du symbole visé dans la NIMP 15

Parties contractantes

	Partie contractante	Date d'échéance de l'enregistrement (renouvellement)	Notes
1	Afghanistan		Quatrième série (en cours)
2	Albanie	26/09/2023	
3	Algérie	26/09/2023	
4	Antigua-et-Barbuda	26/09/2023	
5	Argentine	15/04/2025	
6	Arménie	26/09/2023	
7	Australie	26/09/2023	
8	Autriche	04/04/2023	
9	Azerbaïdjan	26/09/2023	
10	Bahamas	31/08/2030	
14-15	Bahreïn	26/09/2023	
12	Bangladesh		Quatrième série (en cours)
13	Barbade		Deuxième série (en cours)
14	Bélarus	20/06/2026	
15	Belgique	04/04/2023	
16	Belize	31/03/2025	
17	Bénin*	03/10/2028* 24/12/2028*	
18	Bhoutan	26/09/2023	
19	Bolivie		Quatrième série (en cours)
20	Bosnie-Herzégovine	26/09/2023	
21	Botswana	26/09/2023	

	Partie contractante	Date d'échéance de l'enregistrement (renouvellement)	Notes
22	Brésil	19/05/2019	
23	Bulgarie	26/09/2023	
24	Burkina Faso*	03/10/2028* 24/12/2028*	
25	Burundi		Troisième série (en cours)
26	Cambodge	26/09/2023	
27	Cameroun*	03/10/2028* 24/12/2028*	
28	Canada	27/07/2020	
29	Cabo Verde		Cinquième série
30	République centrafricaine*	03/10/2028* 24/12/2028*	
31	Tchad*	03/10/2028* 24/12/2028*	
32	Chili	30/12/2019	
33	Chine	26/09/2023	
34	Colombie	26/09/2023	
35	Comores*	03/10/2028* 24/12/2028*	
36	Congo*	03/10/2028* 24/12/2028*	
37	Îles Cook	08/02/2021	
38	Costa Rica	30/07/2025	
39	Côte d'Ivoire*	03/10/2028* 24/12/2028*	
40	Croatie	26/09/2023	
41	Cuba	26/09/2023	
42	Chypre	04/04/2023	
43	République tchèque	26/09/2023	

	Partie contractante	Date d'échéance de l'enregistrement (renouvellement)	Notes
44	République démocratique du Congo	22/09/2024	
45	République populaire démocratique de Corée	26/09/2023	
46	Danemark	04/04/2023	
47	Djibouti		Cinquième série
48	Dominique		Deuxième série (en cours)
49	République dominicaine	02/05/2028	
50	Équateur		Troisième série (en cours)
51	Égypte	26/09/2023	
52	El Salvador	02/07/2028	
53	Guinée équatoriale*	03/10/2028* 24/12/2028*	
54	Érythrée		X
55	Estonie	26/09/2023	
56	Éthiopie		Cinquième série
57	Union européenne (marque communautaire)	04/04/2023	
58	Fidji	26/07/2031	
59	Finlande	04/04/2023	
60	France	04/04/2023	
61	Gabon*	03/10/2028* 24/12/2028*	
62	Gambie	26/09/2023	
63	Géorgie	26/09/2023	
64	Allemagne	04/04/2023	
65	Ghana	26/09/2023	

	Partie contractante	Date d'échéance de l'enregistrement (renouvellement)	Notes
66	Grèce	04/04/2023	
67	Grenade	07/04/2026	
68	Guatemala	05/10/2027	
69	Guinée*	03/10/2028* 24/12/2028*	
70	Guinée-Bissau*	03/10/2028* 24/12/2028*	
71	Guyana	22/01/2026	
72	Haïti	02/06/2026	
73	Honduras	23/09/2025 et 13/11/2025	
74	Hongrie	26/09/2023	
75	Islande	26/09/2023	
76	Inde		Première série En cours de négociation avec le Ministère de l'agriculture
77	Indonésie	06/11/2023	
78	Iran (République islamique d')	26/09/2023	
79	Iraq		Quatrième série (en cours)
80	Irlande	04/04/2023	
81	Israël	26/09/2023	
82	Italie	04/04/2023	
83	Jamaïque	16/05/2026	
84	Japon	26/09/2023	
85	Jordanie	12/07/2027	
86	Kazakhstan	26/09/2023	
87	Kenya	26/09/2023	
88	Koweït		Cinquième série

	Partie contractante	Date d'échéance de l'enregistrement (renouvellement)	Notes
89	Kirghizistan	26/09/2023	
90	République démocratique populaire lao	26/09/2023	
91	Lettonie	26/09/2023	
92	Liban		Quatrième série (en cours)
93	Lesotho	26/09/2023	
94	Libéria	26/09/2023	
95	Libye		Cinquième série
96	Lituanie	26/09/2023	
97	Luxembourg	04/04/2023	
98	Madagascar	26/09/2023	
99	Malawi	08/03/2019	
100	Malaisie	02/04/2023	
101	Maldives	02/07/2020	
102	Mali*	03/10/2028* 24/12/2028*	
103	Malta	04/04/2023	
104	Mauritanie*	03/10/2028* 24/12/2028*	
105	Maurice		Quatrième série (en cours)
106	Mexique	01/10/2023	
107	Micronésie (États fédérés de)	01/03/2027	
108	République de Moldova	26/09/2023	
109	Mongolie	26/09/2023	
110	Monténégro	26/09/2023	
111	Maroc	26/09/2023	
112	Mozambique	26/09/2023	

	Partie contractante	Date d'échéance de l'enregistrement (renouvellement)	Notes
113	Myanmar		Première série (en cours)
114	Namibie	26/09/2023	
115	Népal		Quatrième série (en cours)
116	Pays-Bas	04/04/2023	
117	Nouvelle-Zélande	02/04/2023	
118	Nicaragua	12/02/2027	
119	Niger*	03/10/2028* 24/12/2028*	
120	Nigéria	14/07/2023	
121	Nioué		Cinquième série
122	Norvège	26/09/2023	
123	Oman	26/09/2023	
124	Pakistan	27/07/2026	
125	Palaos	27/07/2020	
126	Panama	11/05/2025	
127	Papouasie-Nouvelle-Guinée	28/02/2027	
128	Paraguay		Deuxième série (en cours)
129	Pérou	21/06/2026	
130	Philippines	15/09/2021	
131	Pologne	26/09/2023	
132	Portugal	04/04/2023	
133	Qatar		Cinquième série
134	République de Corée	26/09/2023	
135	Roumanie	26/09/2023	
136	Fédération de Russie	26/09/2023	
137	Rwanda	26/09/2023	
138	Samoa		Troisième série (en cours)

	Partie contractante	Date d'échéance de l'enregistrement (renouvellement)	Notes
139	Sao Tomé-et-Principe	26/09/2023	
140	Arabie saoudite	25/07/2026	
141	Sénégal*	03/10/2028* 24/12/2028*	
142	Serbie de	26/09/2023	
143	Seychelles	12/06/2025	
144	Sierra Leone	26/09/2023	
145	Singapour	26/09/2023	
146	Slovaquie	26/09/2023	
147	Slovénie	26/09/2023	
148	Îles Salomon		Quatrième série (en cours)
149	Afrique du Sud	01/09/2024	
150	Soudan du Sud		X
151	Espagne	04/04/2023	
152	Sri Lanka	10/11/2027	
153	Saint-Kitts-et-Nevis		Deuxième série (en cours)
154	Sainte-Lucie	25/02/2026	
155	Saint-Vincent-et-les Grenadines**	27/06/2026	
156	Soudan	26/09/2023	
157	Suriname		Deuxième série (en cours)
158	Royaume d'Eswatini	26/09/2023	
159	Suède	04/04/2023	
160	Suisse	26/09/2023	
161	République arabe syrienne	26/09/2023	
162	Tadjikistan	26/09/2023	
163	Thaïlande	01/10/2023	

	Partie contractante	Date d'échéance de l'enregistrement (renouvellement)	Notes
164	Macédoine du Nord	26/09/2023	
165	Togo*	03/10/2028* 24/12/2028*	
166	Tonga	31/07/2027	
167	Trinité-et-Tobago		Deuxième série (en cours)
168	Tunisie	26/09/2023	
169	Turquie	26/09/2023	
170	Tuvalu		Cinquième série
171	Ouganda	07/03/2024	
172	Ukraine	26/09/2023	
173	Émirats arabes unis		Première série (en cours)
174	Royaume-Uni	22/01/2026	
175	République-Unie de Tanzanie		Cinquième série
176	États-Unis d'Amérique	24/01/2026	
177	Uruguay		Troisième série (en cours)
178	Vanuatu		Cinquième série
179	Venezuela		Première série (en cours)
180	Viet Nam	26/09/2023	
181	Yémen		Cinquième série
182	Zambie	26/09/2023	
183	Zimbabwe	26/09/2023	

Parties non contractantes

	Partie non contractante	Date d'échéance de l'enregistrement	Non homologué
1	Angola	16/03/2026	
2	Brunéi Darussalam		Cinquième série
3	Kiribati		Cinquième série
4	Liechtenstein	26/09/2023	
5	Îles Marshall		Cinquième série
6	Monaco	26/09/2023	
7	Montserrat		Deuxième série (en cours)
8	Nauru		Cinquième série
9	Saint-Marin	26/09/2023	
10	Timor-Leste		Cinquième série
14-15	Turkménistan	26/09/2023	
12	Ouzbékistan	26/09/2023	
13	Îles Féroé	04/04/2023	
14	Tokélaou	02/04/2023	

* Pour les pays de l'Organisation africaine de la propriété intellectuelle (OAPI), la mention de deux dates d'échéance distinctes tient au fait que les demandes d'enregistrement du symbole de la NIMP 15 ont été présentées ou acceptées à des dates différentes selon les classes de produits et de services.